

## Compte rendu de la séance du 24 avril 2018

---

**Nombre de membres****en exercice:** 10**Présents :** 7**Votants:** 9**Séance du 24 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Brigitte ESCAPOULADE, Christian SERRES, Jacques GEMARD, Olivier VERGNE, Michel TOCABEN, Suzanne PEYRONNENC, Eric SELEBRAN

**Représentés:** Colette LESCOUT par Brigitte ESCAPOULADE, Alain VERHAEGHE par Jacques GEMARD

**Excuses:** Pauline LACOSTE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Suzanne PEYRONNENC

---

### Délibérations :

#### Location du logement du bar-restaurant au gérant et modalités - annule et remplace DE 2018 007 ( DE 2018 022)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. Michel AYALA, candidat à la gérance du Bar-Restaurant La Table Carlucétoise a sollicité la location du logement communal du bar-restaurant.

Elle propose un montant de loyer mensuel de 384.50 € (non soumis à TVA) et le versement d'une caution correspondant à un mois de loyer à l'entrée dans le logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette location à compter du 1er mai 2018 et autorise Mme le Maire à signer le bail de location.

#### Création du poste d'adjoint administratif pour l'agence postale communale - correction erreur matérielle ( DE 2018 023)

Suite à une erreur matérielle sur la délibération DE\_2018\_019 Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut lire 12/35ème et non 11/35ème pour le temps de travail de l'adjoint administratif.

Elle précise également la répartition des horaires entre l'Agence Postale Communale et la Mairie, à savoir : 12 heures de présence pour l'Agence Postale réparties en 4 demi-journées (lundi matin, mardi après-midi, mercredi matin et jeudi après-midi) et ouverture au public du secrétariat de mairie le lundi près-midi et le jeudi matin.

La correction de cette erreur matérielle est acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### Choix des nouveaux locataires pour les 2 logements Mairie ( DE 2018 024)

Mme le Maire informe les conseillers municipaux du départ prochain de la locataire du logement du bar-restaurant ainsi que des locataires des 2 appartements situés dans le bâtiment de la mairie.

En effet, Mme Isabelle DONADIER, comme prévu dans son bail, libère le logement du bar-restaurant pour laisser la place à M. Michel AYALA, gérant de celui-ci. L'état des lieux de départ se fera le 30 avril 2018.

Mme Catherine ZAROUKIAN a donné congé pour un départ le 30 avril 2018 du logement du palier n°2 de la Mairie. Mme Isabelle DONADIER a demandé à prendre ce logement à compter du 1er mai 2018. Mme le Maire propose de lui louer cet appartement pour un loyer mensuel de 375,60 € et de demander le versement d'une caution correspondant à un mois de loyer. L'état des lieux de départ de Mme ZAROUKIAN et d'entrée de Mme DONADIER se feront le 30 avril 2018.

D'autre part, M. Jean-Paul BILLET a informé Mme le Maire de son départ prochain du logement du palier n°1, sans toutefois fixer de date définitive. M. Ludovic STAAL est intéressé par ce logement.

Mme le Maire demande l'accord du Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, accepte ces 2 propositions à l'unanimité et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à leur mise en oeuvre.

### Affectation du résultat de fonctionnement 2017- correction erreur matérielle ( DE 2018 025)

Suite à une erreur matérielle sur la transcription du vote d'affectation du résultat de fonctionnement 2017, Mme le Maire soumet la décision ci-dessous au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Brigitte ESCAPOULADE

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 240 389.24 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	180 861.18 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	56 129.98 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>59 528.06 €</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2017</b>	<b>240 389.24 €</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2017</b>	<b>240 389.24 €</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	117 945.53 €
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	122 443.71 €
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2017</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à Carlucet, les jour, mois et an que dessus.

### Motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat ( DE 2018 026 )

Suite à la réunion du Conseil Communautaire de Cauvaldor en séance extraordinaire, Mme le Maire présente la motion proposée à son Conseil Municipal et lui demande de se prononcer sur son approbation éventuelle.

Vu l'approbation à l'unanimité de la motion proposée lors du conseil communautaire extraordinaire de Cauvaldor en date du 23 avril 2018 (copie en annexe),

Considérant le décalage entre l'exposé des motifs et les conséquences envisagées,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de couper le dialogue avec l'Etat mais au contraire de le renforcer,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, rejette par 4 voix contre, 5 abstentions et aucune voix pour, la motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat proposée par CAUVALDOR.**

### Mise en garde sur l'impact de l'usine de méthanisation de Gramat ( DE 2018\_027 )

Les élus de la Commune de Carluçet souhaitent faire part de leur inquiétude quant au mode de fonctionnement de l'unité de méthanisation de Gramat et notamment du traitement de 60 000 tonnes, à terme, de déchets par an.

L'épandage du digestat issu du méthanisateur peut engendrer une pollution nouvelle par rapport aux effluents épandus aujourd'hui, s'il n'est pas totalement maîtrisé et/ou s'il a lieu sur des parcelles en zones karstiques très vulnérables.

Quant au transport de lisier au le retour de digestat vers les exploitations, les dégradations déjà constatées sur nos routes par les élus sont à prendre compte.

Même si la commune de Carluçet n'est pas directement concernée, elle souhaite être solidaire de l'attention qui mérite d'être portée aux communes impactées, toutes les garanties devant être apportées sur la préservation des ressources en eau de notre territoire.

### **Point travaux en cours**

#### ***Salle des fêtes***

Les 20 tables et le chariot seront livrés mercredi 25 avril. Elles seront utilisables aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

Un devis pour la peinture des boiseries et des façades a été adressé à la mairie. D'autres devis sont en attente.

Nous attendons également des devis pour l'agrandissement en ossature bois à l'arrière du bâtiment.

Les travaux d'accessibilité handicapés seront réalisés prochainement

#### ***Autres***

L'EPCI a été contacté pour la réfection du terrain de pétanque.

### **Questions diverses**

#### ***Point Agence Postale Communale***

Mme le Maire fait le point de l'état d'avancement des travaux. Les menuiseries doivent être posées cette semaine ; le plaquiste et l'électricien doivent intervenir en suivant. Le suivi des travaux est primordial compte tenu du calendrier mis en place par La Poste pour la livraison semaine 20 du mobilier nécessaire au fonctionnement de l'Agence Postale Communale et de l'ilot numérique.

La secrétaire doit faire quelques journées de formation avant l'ouverture prévue début juin.

#### ***Carte communale***

L'arrêté du Préfet approuvant la carte communale de Carluçet a été adressé à la Mairie par courriel en date du 23/04/2018. Les documents seront consultables en mairie et à CAUVALDOR (siège et site internet) dès réception.

#### ***Concours villes et villages étoilés 2017***

Mme le Maire communique au Conseil Municipal les résultats du dernier concours national des villes et villages étoilés qui a lieu tous les quatre ans. La commune de Carluçet est heureuse d'avoir obtenu à nouveau 3 étoiles récompensant la qualité de notre environnement nocturne, nos économies d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse.

***Point Communauté de communes du Causse de Labastide Murat***

Mme le Maire fait le compte rendu de la réunion des élus de la Communauté de communes du Causse de Labastide Murat et des élus des communes volontaires pour rejoindre cette intercommunalité qui s'est tenue le 9 avril dernier en présence de M. le Préfet du Lot. Ce dernier a prévu de rencontrer les présidents des trois Communautés de communes concernées (Grand Figeac, Communauté de communes Quercy Bouriane et Cauvaldor) afin de connaître leur avis sur ce projet. En cas de décision favorable après une réunion de la CDCI restreinte, la fusion pourra être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30